



Georges Benayoun
Président de l'UNAPL

É D I T O *N'attendons pas la Saint Sarkolène !*

Le XX^{ème} congrès de l'UNAPL qui s'est tenu à Paris le 8 février dernier avait pour thème : profession libérale demain, un projet d'avenir ?

Il avait été prévu d'écouter les arguments des quatre candidats à la Présidence de la République représentés par des groupes politiques à l'Assemblée Nationale.

Marie-Georges Buffet avait décliné notre invitation et Ségolène Royal « avait chargé » Claude Evin, ancien ministre de la santé, de la représenter.

Nous avons alors entendu trois brillantes interventions de Claude Evin, François Bayrou et Nicolas Sarkozy, sur l'Europe, la démographie, les conditions de développement des TPE, les simplifications comptables...

Ils ont tous insisté sur l'importance de nos professions dans la société française. Jacques Dermagne, président du Conseil économique et social de la République, nous a même comparés à la colonne vertébrale de la société civile.

Le ministre de l'emploi, Gérard Larcher, vétérinaire avant d'entrer en politique, était un peu chez lui. Il a tenu à féliciter nos instances pour le travail accompli avec ses services.

Notre ministre de tutelle Renaud Dutreil a conclu la matinée en nous assurant de son soutien et en nous annonçant la pérennisation des ORIFF et leur importance dans notre système d'information et de formation des futurs professionnels libéraux. Il nous a également annoncé la parution imminente du décret ayant trait au statut du retraité actif.

Ce congrès aura marqué encore plus l'histoire de l'UNAPL et nous aura permis de nous poser les vraies questions sur l'avenir du professionnel libéral. La table ronde des jeunes libéraux et des étudiants a largement contribué à nous aider.

Après ces bonnes paroles et ces bonnes intentions, que faire à l'approche d'échéances capitales pour notre pays ?

Seule notre implication au quotidien, au sein d'institutions où nous sommes régulièrement représentés, nous permettra de faire apprécier et d'avancer posément nos idées.

Séduire pour convaincre, telle devrait être la ligne de conduite de notre action commune.

En attendant que la rigueur de cette fin d'hiver s'estompe pour laisser place aux bourgeons du printemps, restons attentifs au débat public qui sera alimenté, nous en sommes tous persuadés, de surenchères démagogiques...le politiquement incorrect.

N'attendons, pas la Saint Sarkolène pour concrétiser nos projets ! Celui de l'extension de nos locaux avance. Nous y reviendrons dans les prochains numéros. A bientôt.

Votre bien dévoué, Georges Benayoun.

Lib'Actu

LE JOURNAL DE L'UNAPL

et des Professions Libérales en Midi-Pyrénées

Z O O M

A la découverte de l'univers libéral



A l'initiative de l'UNAPL et de l'ARAPL, collégiens et lycéens ont approché en nombre la réalité d'un secteur d'activité qui leur offre de réelles perspectives professionnelles.

[PAGES 4-5]

Ne pas oublier les régions

Alain Vaconsin est le nouveau président national de l'UNAPL. Il veut concilier pouvoir local et influence nationale, en mettant l'esprit d'union en première ligne.

[PAGE 2]

Ne pas oublier les régions

Dans le respect d'une tradition, immuable et équitable, c'est un représentant de la famille « technique et cadre de vie » qui vient d'accéder à la présidence nationale de l'UNAPL. Après Jacqueline Socquet-Clerc Lafont, avocat, et Claude Maffioli, médecin, c'est, en effet, Alain Vaconsin, architecte, qui assurera durant trois ans la présidence de l'organisation syndicale représentative des professionnels libéraux de France.

Alain Vaconsin est un militant de longue date particulièrement au fait des grands enjeux que doit affronter le secteur libéral. En sa qualité notamment de président sortant du FIF-PL et du groupe des professionnels libéraux au Comité économique et social national, il a acquis une excellente maîtrise de la plupart des thèmes aujourd'hui en question et en devenir.

Alain Vaconsin entame son mandat à un moment délicat et avec détermination : « L'UNAPL, affirme-t-il, est constituée pour partie de syndicats très anciens dont l'activité est reconnue. Elle a préparé plein de projets, a fait beaucoup de prospective et a peut-être quelquefois laissé passer la défense du quotidien. Avec trois tracts, quatre blogs et je ne sais combien de supercheries et de mensonges, certains en ont profité. On peut tromper les gens en argumentant d'une façon corporatiste, voire poujadiste. Mais, cela ne durera pas longtemps. »

Alain Vaconsin



Âgé de 60 ans, Alain Vaconsin est à la tête d'une agence d'architecture im-plantée à Orléans et à Paris.

Il est membre depuis 30 ans de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes. Après avoir été président départemental pour le Loiret, il a été membre du conseil, puis vice-président et président national de cette Union.

Alain Vaconsin était jusqu'à présent président du FIF-PL, un organisme dont le président fondateur a été Pierre Glénat.

Les déboires électoraux de l'an passé ont été pris comme une claque, mais « cette claque a été un déclic ». Pour Alain Vaconsin, le salut viendra du dépassement par le travail et par l'effort.

« Le bureau de l'UNAPL, ajoute-t-il, ne ressemblera pas à une simple photo de famille. Ce sera un groupe où chacun assumera sa tâche et où nous oeuvrerons tous ensemble en direction de priorités dont la prise en compte des professions libérales émergentes, le renforcement des liens intersyndicaux et interrégionaux. »

Le tour des régions

Le nouveau président de l'UNAPL insiste sur ce dernier point : « Pour certains, poursuit-il, il est parfois difficile de concilier pouvoir local et influence nationale. Ce n'est pas mon point de vue. J'ai dit lors de l'assemblée générale que je ferai un tour des unions régionales pour rencontrer et conforter nos élus et tous nos membres qui ont à préparer de grosses échéances : élections aux conseils de prud'hommes, nominations aux CESR. Il est exclu que je laisse les régions dans l'expectative ou l'inquiétude. L'esprit d'union existe. Je le ferai perdurer. » Malgré l'énormité du travail à réaliser au niveau central,

Vous avez toujours aimé
gagner sur les deux tableaux.

PROFESSIONS LIBÉRALES
MAXIMISER
SA RETRAITE
&
OPTIMISER
SA FISCALITÉ
PERCO ES-PL



Banque et populaire à la fois.

www.banquepopulaire.fr - Banque Fédérale des Banques Populaires, 5 rue Ledanc, 75011 Paris Cedex 15 - Siren 532 038 839 - RCC Paris.



PROFESSIONS LIBÉRALES

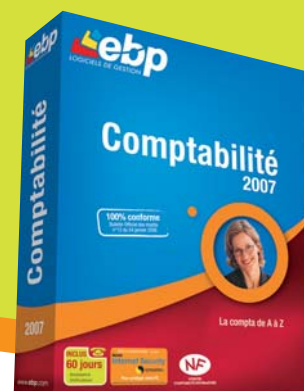
Des professionnels
de la banque au
service exclusif des
professionnels de
la santé.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Crédit Mutuel Professions de Santé

6, rue de la tuilerie - 31130 BALMA - Tél. : 05 34 25 58 00

E-mail : 02291@cmma.creditmutuel.fr



Pourquoi faire
compliqué quand
on peut faire EBP !



LOGICIEL
COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

www.ebp.com
information.fr@ebp.com



Alain Vaconsin est le nouveau président national de l'UNAPL. Il veut notamment concilier pouvoir local et influence nationale, en mettant l'esprit d'union en première ligne.

➤ Alain Vaconsin ne veut en rien négliger ce qui relève de la territorialité ou de la transversalité : « L'UNAPL, souligne-t-il, n'est pas big brother. C'est un endroit où l'on peut tous se retrouver, quel que soit le secteur libéral auquel on appartienne ou notre lieu d'exercice. »

Pour le président de l'UNAPL, les problèmes transversaux ne manquent pas : honoraires, délais de paiement, concurrence déloyale, clarification du droit du travail, présence dans les organismes paritaires, économiques et sociaux...

En ce qui concerne ce dernier domaine, Alain Vaconsin estime qu'il faut rechercher la cohésion, débattre de l'éventualité de listes communes avec les autres organisations d'employeurs, mais en n'omettant jamais d'insister sur la spécificité de l'exercice libéral.

Ayant été un solide et déterminé président du FIF-PL, Alain Vaconsin est bien sûr très sensible aux questions relatives à la formation. Il salue les efforts qui ont été menés pour créer et faire vivre les ORIFF que le gouvernement veut aujourd'hui pousser au développement. Il pense que ces offices qui fonctionnent bien dans plusieurs régions, en particulier en Midi-Pyrénées, sont les outils qui répondront aux besoins des jeunes.

Accompagner les jeunes

« L'indépendance, l'esprit d'entreprise, note-t-il, séduisent beaucoup de 15/35 ans. Mais ils n'osent pas se lancer. Nombre d'entre eux sauteraient le pas de la création s'ils étaient accompagnés. Les jeunes seront mêlés à la réflexion de l'UNAPL, car ils doivent apporter leur vision des choses. »

Le nouveau président de l'UNAPL voit donc là un des piliers essentiels à la pérennisation de l'exercice libéral. Il ajoute d'autres points d'appui à cet objectif. Parmi eux, la prise en compte et le soutien à apporter aux professions émergentes, les Conseils notamment, qu'il veut répertorier et fédérer autour d'une éthique commune qui prenne en compte le fait qu'ils allient déjà les caractéristiques de base des libéraux : la compétence, la responsabilité, l'indépendance.

Et au-delà de tout cela, il y a bien entendu l'Europe. L'UNAPL dispose du CEPLIS, un organisme qui contribue à défendre les valeurs qui sont attachées en France à l'exercice libéral. Une donnée incontournable.

63 organisations professionnelles des trois secteurs libéraux (santé, juridique, technique et cadre de vie) composent actuellement l'UNAPL. A travers eux, elle est forte de plus de 100.000 adhérents, ce qui est considérable et atteste de la représentativité réelle de l'UNAPL. Cette dernière comptera bientôt une 64^{ème} composante, avec la prochaine affiliation de l'UNSIL (Union Nationale des Syndicats d'Infirmiers Libéraux).

EN BREF



Louis Lareng, lors d'une visite au Forum

Le professeur Louis Lareng distingué

Personnalité fort connue et appréciée de longue date, au plan toulousain, comme au niveau national, le professeur Louis Lareng vient de recevoir la première médaille commémorative de l'Ordre des médecins.

Cette distinction nouvellement créée lui a été récemment remise par le professeur Rolland, président du Conseil national de l'Ordre des médecins, lors d'une cérémonie qui a eu lieu à la Maison des professionnels de santé à Toulouse.

En la circonstance, le docteur Georges Benayoun, président de l'UNAPL Midi-Pyrénées, lui a adressé ses plus vives félicitations.

Rappelons que le professeur Lareng, médecin anésthésiste-réanimateur, est le créateur des SAMU et le fondateur de l'Institut Européen de Télémédecine.



Patrick Bonnefoy

Patrick Bonnefoy, nouveau président de l'IFEC

L'Institut Français des Experts-Comptables (IFEC) a élu un nouveau président. Il s'agit de Patrick Bonnefoy.

Agé de 40 ans, il est associé au sein du cabinet Helios, implanté à L'Union près de Toulouse. Il a été précédemment président du Club des jeunes experts-comptables et des jeunes commissaires aux comptes, puis président de la Commission jeunes de l'IFEC.

Au cours de son mandat de trois ans, Patrick Bonnefoy entend en particulier « développer la formation et l'assistance à tous les confrères, quelle que soit la taille du cabinet et le lieu d'exercice ». Il souhaite les accompagner face aux défis lancés par l'évolution de la profession dans ses différents aspects.

Jean-Michel Parayre, président de l'UNAPL du Tarn

L'UNAPL du Tarn, sous la houlette d'une équipe recomposée, a engagé une dynamique action de promotion et de valorisation des intérêts des professionnels libéraux du département ⁽¹⁾.

Consultant-formateur dans le domaine de la santé, Jean-Michel Parayre est le nouveau président de l'UNAPL du Tarn.

(1) Voir Lib'Actu N° 45.

Michel Tudel nommé au Haut conseil du commissariat aux comptes

Ancien président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Michel Tudel vient d'être nommé au Haut conseil du commissariat aux comptes, en qualité de « commissaire aux comptes ayant une expérience du contrôle des comptes des personnes faisant appel public à l'épargne ou à la générosité publique ».

Agé de 56 ans, Michel Tudel est responsable du cabinet Sygnatures à Toulouse et expert judiciaire auprès de la Cour d'appel de Toulouse.



A la découverte de l'univers libéral

A l'initiative de l'UNAPL et de l'ARAPL, collégiens et lycéens ont approché en nombre la réalité d'un secteur d'activité qui leur offre de réelles perspectives professionnelles.



Un auditoire attentif a suivi les interventions prononcées par le recteur et le président de l'UNAPL

« Le monde libéral est mal connu par nos concitoyens qui consomment pourtant quotidiennement du médecin, de l'avocat ou du géomètre-expert. Cette méconnaissance assortie aux problèmes nombreux actuellement du secteur libéral, démographie inquiétante avec un vieillissement des chefs d'entreprises, désertification dans les zones rurales avec difficulté de maintenir les services de soins de proximité, nécessité absolue de maintenir une offre de formation réactualisée, est à l'origine de la politique



Un fructueux dialogue entre lycéens et professionnels



« A quel âge vais-je partir à la retraite et combien vais-je toucher le moment venu ? »

Savez-vous qu'en 2040, il n'y aura plus qu'un cotisant par retraité ? Quand on s'appuie sur un tel constat, il faut rapidement trouver des solutions.

Nous vous proposons un bilan de retraite réalisé par un spécialiste de l'assurance de personnes, afin de trouver ensemble des solutions adaptées à votre situation.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez nous contacter par téléphone au 05 34 45 28 20 ou par fax au 05 34 45 28 21.



**TOULOUSE
ET MIDI-TOULOUSAIN**

**UNE RELATION DURABLE,
ÇA CHANGE LA VIE**

➤ qu'a voulu mener l'UNAPL sur l'ensemble du territoire. C'est à partir de rencontres comme celle-ci, à partir de ce carrefour des métiers, que nous arriverons à conforter certaines vocations ou à susciter des motivations chez nos jeunes lycéens. »

C'est en ces termes que Georges Benayoun, président de l'UNAPL Midi-Pyrénées, a situé l'importance des journées, désormais traditionnelles, qui sont organisées au Forum à l'intention des jeunes.

Ils sont ainsi des centaines à pouvoir découvrir une réalité quotidienne trop largement ignorée. Grâce à la participation de nombreux professionnels libéraux des trois grandes familles d'activité (santé, juridique, technique et cadre de vie), lycéens et collégiens apprennent et comprennent ce qu'est un secteur économique qui regroupe plus du quart des entreprises françaises.

C'est ainsi que peuvent naître des vocations, grâce à une information délivrée à temps, avant les grands choix d'orientation qui revêtent souvent un caractère irréversible, ce qui leur confère donc une importance de premier ordre.

Visitant le Forum en la circonstance, Christian Merlin, recteur de l'Académie de Toulouse, a souligné le nécessaire développement des contacts entre le milieu éducatif et le monde de l'entreprise. C'est pour lui « une relation-clé qui aide les jeunes à choisir les formations qui leur conviennent ».

Evoquant la convention de partenariat établie avec l'UNAPL, le recteur s'est réjoui de couvrir, avec l'élargissement au secteur libéral, l'ensemble du champ professionnel.

« Tous ces efforts, a poursuivi Christian Merlin, améliorent la coopération avec les libéraux qui apportent esprit d'initiative, capacité d'entreprendre, autant de vertus que nous essayons de développer. »

Il a ainsi fait écho aux propos de Georges Benayoun qui a rappelé que « les libéraux ont une spécificité d'exercice qui se caractérise par une indépendance professionnelle dont le pendant est la responsabilité personnelle, une déontologie propre où l'on retrouve des notions aussi diverses que la disponibilité, la probité ou le secret professionnel. »

Publicité
VEGALIS



MONNÉ-DECROIX
P R O M O T I O N

SIÈGE SOCIAL
78 chemin des Sept Deniers - Bât 6 - BP 60401
31204 Toulouse Cedex 2

www.monne-decroix.fr

UNAPL/Rectorat : l'engagement d'une fructueuse coopération



Georges Benayoun, président de l'UNAPL et Christian Merlin, recteur, paraphent l'accord de partenariat.

Fruit d'un partenariat qui s'est intensifié au fil des ans, un accord cadre qui va permettre de consolider les relations entre les professionnels libéraux et l'Education Nationale, vient d'être paraphé par l'UNAPL Midi-Pyrénées et le rectorat de l'Académie de Toulouse. Ce document repose sur la volonté de l'UNAPL de pérenniser ses actions de sensibilisation en direction des jeunes et sur le souhait du rectorat de coopérer étroitement avec le secteur libéral et sa centrale syndicale représentative.

Ce partenariat s'articule autour de plusieurs axes : l'évolution des métiers, des formations et des diplômes ; l'information et l'orientation ; la formation professionnelle des jeunes.

Des actions communes vont être menées, avec notamment : l'accueil en entreprise ; le renforcement de la participation des professionnels à la certification (contrôle en cours de formation et validation des acquis de l'expérience) ; assistance au développement de la qualité des formations ; participation au dispositif de l'école ouverte ; intégration du thème de la création et de la reprise d'entreprise dans les dispositifs existants ; action en faveur des jeunes en situation de handicap.

Un volet de l'accord porte plus particulièrement sur l'enseignement supérieur. L'UNAPL et l'Académie de Toulouse expriment leur volonté de renforcer leur coopération dans ce domaine pour :

- améliorer l'articulation entre les contenus et les objectifs des formations supérieures et les besoins des entreprises du secteur concerné ;
- renforcer l'efficacité des stages et des périodes en entreprise ;
- développer la participation de professionnels aux formations spécialisées ;
- accroître la mobilité des étudiants en favorisant la réalisation de stages dans les entreprises européennes ;
- développer et faciliter les formations continues des salariés des entreprises du secteur par la conclusion de partenariats entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises libérales ;
- multiplier les collaborations entre les laboratoires universitaires et les entreprises du secteur pour contribuer ensemble au développement de la recherche technologique dans le domaine d'activité concerné.

Des Ordres en mouvement

COMMISSAIRES AUX COMPTES : garants de la qualité et de la sécurité des entreprises



Denis Lesprit

Succédant à Pierre Bonnal à la présidence de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes, Denis Lesprit est âgé de 53 ans. Il a effectué ses études au lycée Pierre de Fermat de Toulouse, puis à l'école des Hautes Etudes Commerciales (HEC) à Jouy-en-Josas près de Paris.

Il est expert-comptable à Toulouse depuis près de vingt ans. Il est actuellement associé au sein d'un cabinet qui compte une quinzaine de collaborateurs.

Spécialiste des systèmes d'information (audit et conseil en informatique), Denis Lesprit travaille principalement autour de trois pôles : l'expertise, l'audit légal, le secteur associatif.

Engagé de longue date dans l'action syndicale et professionnelle, il est notamment trésorier de l'ORIFF-PL et de Haute-Garonne Initiative.

En France, la profession du chiffre est organisée autour de deux institutions distinctes : le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables d'une part, la Compagnie nationale des commissaires aux comptes d'autre part.

Au niveau régional, il en est de même. Chaque structure fonctionne dans un cadre bien défini, même s'il est très fréquent que l'expert-comptable soit aussi commissaire aux comptes.

Denis Lesprit vient d'être élu pour deux ans président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes du ressort de la Cour d'appel de Toulouse (1). Son mandat va être marqué par un événement de première importance : la transcription dans la pratique quotidienne de la huitième directive européenne sur l'audit légal.

« Notre institution, note-t-il, a la charge de la mettre en œuvre auprès de tous les commissaires aux comptes. La directive développe trois composantes : la première sur la formation et le diplôme qui reste du niveau du doctorat ; la seconde sur l'organisation du contrôle qualité de la profession qui doit être partagé avec un organisme indépendant ; la troisième sur l'adoption des normes de l'audit international en tant que référentiel. »

Denis Lesprit souligne que si la grande majorité des experts-comptables est également commissaire aux comptes, les conditions dans lesquelles s'exercent les deux activités sont différentes : « Nos normes d'exercice professionnel habilitées ont maintenant force de loi, tout comme notre code de déontologie. Ainsi l'expert-comptable œuvre dans un cadre contractuel et le commissaire aux comptes dans un cadre légal. Pour exercer les deux activités, il est aujourd'hui indispensable de professionnaliser chacune d'elles et d'investir en conséquence en formation. »

La formation et l'accompagnement des professionnels sont donc les grandes priorités du mandat de Denis Lesprit, avec l'information et la représentation.

« La Compagnie régionale, poursuit Denis Lesprit, va développer des actions auprès des chefs d'entreprises, des élus et des médias, pour faire mieux connaître le rôle et les missions du commissaire aux comptes, son utilité et la valeur ajoutée qu'il apporte aux sociétés, aux collectivités, aux associations, etc. »

En France, depuis une quarantaine d'années, le commissaire aux comptes intervient obligatoirement dans les sociétés anonymes et les sociétés par actions simplifiées indépendamment de leur taille. Il s'est imposé depuis auprès des associations.

« Les PME et également les TPE, ajoute Denis Lesprit, ont grand besoin de notre intervention. Par son indépendance et par la relation de confiance qu'il établit avec son client, le commissaire aux comptes non seulement est le garant de la qualité des comptes, mais il participe également à la prévention des difficultés financières. Il apporte de la sécurité aux dirigeants vis-à-vis d'une réglementation de plus en plus complexe. Dans les structures où un commissaire aux comptes est nommé, on trouve une meilleure qualité des comptes et une protection accrue des dirigeants. »

Le commissaire aux comptes ne s'immisce pas dans la gestion. Il intervient en amont, dans le cadre d'une mission permanente qu'il accomplit en toute indépendance et en toute transparence.

Le Bureau

Le bureau du Conseil régional de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes est ainsi composé : Denis Lesprit, président ; Michel Dedieu et Erik Flamant, vice-présidents ; Jean-Charles Meyer, secrétaire ; Gérard Cazeneuve, trésorier ; Marie-Laurence Colombini, Jean-Marc Daugé, Bernard Delon, Philippe Gandon, Eric Lacourt, Michel Laurens, Sylvie Marty-Bely et Dominique Sourdois, membres.

(1) Ariège, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne.

EXPERTS-COMPTABLES : le passage à l'économie numérique



Alain Givanovitch

Successeur de Pierre Vally, Alain Givanovitch vient d'être élu, pour un mandat de deux ans, président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Toulouse/Midi-Pyrénées. Celui-ci compte 700 membres et a compétence sur la région Midi-Pyrénées, à l'exception du département de l'Aveyron, rattaché à Montpellier.

Alain Givanovitch entend accomplir sa mission dans la continuité des politiques mises en œuvre par l'Ordre ces dernières années. Celles-ci s'appuient sur plusieurs piliers qu'il expose.

« La priorité essentielle, dit-il, est la formation continue à l'intérieur des cabinets. Elle apporte la garantie de la qualité du travail accompli. Il y a ensuite l'optimisation des moyens techniques qui permettent un passage progressif à l'économie numérique. Ce passage est largement engagé dans les cabinets. Nous devons maintenant faire évoluer les clients dans cette direction, afin notamment de satisfaire aux demandes de l'administration qui impose la télédéclaration au-delà de 450.000 € en 2008 et de 150.000 € en 2009. Derrière cela, il y a l'enjeu de la modernisation du tissu économique et la performance. La profession a pris la mesure de son rôle dans l'accompagnement des entreprises et la création de valeur ajoutée. »

Alain Givanovitch rappelle que le livre blanc « 28 propositions », diffusé à l'automne lors du congrès national des experts-comptables à Toulouse, apporte des éléments qui permettent au modèle social français d'évoluer.

Au plan régional, le nouveau président du Conseil de l'Ordre confirme la participation active de l'institution aux réflexions engagées sur le développement économique. Elle s'effectue en liaison avec les chambres consulaires, mais aussi les nouvelles structures qui se mettent en place, comme les pôles de compétitivité. Pour Alain Givanovitch « d'autres partenariats peuvent être bien sûr imaginables ».

Les deux années à venir seront également marquées par des actions en matière de communication. Les cabinets vont, par exemple, disposer d'un kit qui les aidera à améliorer la relation avec les clients, à mieux faire connaître toutes les facettes de l'activité de l'expert-comptable et aussi d'être à l'écoute, afin de prendre en compte toutes les réactions issues du terrain.

La communication de l'Ordre se déploiera encore et surtout en direction des jeunes : « Il faut, ajoute Alain Givanovitch, les sensibiliser à la profession en participant aux sessions d'orientation. Notre objectif est de maintenir le niveau actuel de recrutement et de permettre le renouvellement des effectifs. »

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Toulouse/Midi-Pyrénées est ainsi composé : Alain Givanovitch, président ; Jean-Pierre Brune, Nicole Calvinhac, Jean-Louis Doerfler, vice-présidents ; Bruno Le Besnerais, trésorier.

Plusieurs organisations de professionnels libéraux viennent d'élire de nouveaux présidents. Une excellente opportunité pour faire le point sur différents secteurs d'activité.

AVOCATS : répondre à un phénoménal besoin de droit

Comptant 1036 inscrits, l'Ordre des avocats du barreau de Toulouse a vu son effectif quadrupler en trente ans. Même si cet ensemble a été sensiblement étoffé par la fusion des professions qui a amené les avoués et les conseils juridiques à rejoindre leurs confrères avocats, la démographie de la métropole régionale a joué un rôle important dans cette progression.

La dynamique économique de Toulouse et son attractivité ont conduit beaucoup de jeunes vers le métier d'avocat qui s'avère être aujourd'hui l'un des plus porteurs du secteur libéral.

La profession attire les jeunes et se diversifie. Etre avocat, ce n'est plus uniquement plaider dans les salles d'audience des différentes juridictions, c'est pour beaucoup rédiger des actes et faire du conseil.

« Le besoin de droit est phénoménal, indique Jean-Marie Bédry qui vient d'être élu bâtonnier. Assurances, banques, supermarchés, grand public, tout le monde est demandeur. Le droit de l'entreprise est en plein développement. Le droit de l'immobilier, le pénal, le droit public avec les collectivités territoriales, nous sollicitent de plus en plus aussi en matière de conseil. A Toulouse, la profession se positionne en conséquence. Nous voulons faire savoir ce que nous savons faire et affirmer les avantages que nous avons : secret professionnel et déontologie exigeante en particulier. »

Cette volonté va se concrétiser par différentes initiatives : colloques, conférences, cafés juridiques... Ces actions relaieront au niveau régional la communication que la profession va engager au plan national.

L'horizon des avocats toulousains ne se limite cependant pas aux contours de l'hexagone. Ils veulent, en effet, capter également les ouvertures procurées par l'internationalisation du tissu économique local : « Notre barreau, ajoute Jean-Marie Bédry, dispose des compétences lui permettant de travailler avec des clients étrangers ou d'accompagner les entreprises toulousaines à l'étranger. »

Cette prise en compte de la mondialisation n'éloigne en rien les avocats toulousains des gens modestes qui bénéficient de l'aide juridictionnelle.

« L'avocat, souligne Jean-Marie Bédry, est toujours intervenu au profit des plus démunis. Depuis 1991, l'Etat nous verse une contribution sous la forme de cette aide juri-

dictionnelle. Son montant est aujourd'hui totalement indécemment. Si l'on prend l'exemple d'un jeune avocat qui arrive en audience correctionnelle à 14 heures et qui en ressort à 20 heures, il reçoit 150 €. Qu'en reste-t-il après le paiement des charges et des frais engendrés par un dossier ? Nous poursuivons avec détermination nos actions, afin d'obtenir une revalorisation substantielle. »

Ayant dirigé durant dix ans l'école des avocats de Toulouse, Jean-Marie Bédry veut logiquement profiter de son mandat pour mettre l'accent sur la formation. D'autant plus que les conditions d'accès à la profession viennent d'être modifiées. Depuis le 1er janvier 2006, les jeunes avocats sont tenus, après la maîtrise de droit et l'examen d'entrée, d'effectuer deux années d'école au lieu d'une. Le stage ancienne formule est supprimé et remplacé notamment par un projet pédagogique individuel qui ouvre le futur avocat au monde l'entreprise et à celui de l'administration.

Jean-Marie Bédry voit là un prolongement de l'enseignement pratique qu'il avait instauré au sein de l'école d'avocats, sous forme d'ateliers de mise en situation. Il s'agissait, par exemple, de simuler une consultation client/avocat ou de rédiger des actes de plaidoirie.

La formation professionnelle des avocats étant obligatoire depuis le 1er janvier 2005, le nouveau bâtonnier va se réinvestir pleinement dans ce domaine qu'il affectionne et qui œuvre pour lui d'une façon évidente à « la protection des confrères dans le cadre de leur exercice professionnel et à la valorisation de la déontologie ».

Originaire de Narbonne, maître Jean-Marie Bédry est avocat depuis 1980. Il a effectué ses études à Toulouse et a ensuite lui-même enseigné le droit civil, le droit des affaires et le droit commercial. Durant les quatorze dernières années, il a siégé presque sans interruption au Conseil de l'Ordre.



Jean-Marie Bédry

Publicité
ISB

Publicité
A&B

Un rendez-vous à ne pas manquer

Le 23 mars au Forum se déroule le Salon des professionnels libéraux de Midi-Pyrénées. Ce sera un lieu privilégié de dialogue, d'échange et de rencontre.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer : le vendredi 23 mars à partir de 8 heures 30, tous les libéraux sont conviés, au Forum 13 avenue Jean Gonord à Toulouse, au Salon des professionnels libéraux de Midi-Pyrénées.

La nouvelle édition de cette manifestation propose un copieux et passionnant programme, conçu sur la base de l'information et de la réflexion, du dialogue et de l'échange.

Il y aura, en effet, une exposition réalisée par Promolib, avec les partenaires de l'UNAPL et de l'ARAPL. Des représentants d'organismes économiques, financiers, d'assurances et de services, seront à la disposition des visiteurs. Ils répondront à toutes les questions qui se posent aux libéraux dans l'exercice quotidien, présent et futur, de leur activité.

En complément du salon, se dérouleront des ateliers qui dresseront un panorama conjoncturel et traiteront de problèmes relatifs à l'environnement social et personnel.

Enfin, un grand jeu sera organisé lors de cette journée. Tous les visiteurs pourront y participer et gagner de magnifiques lots.

• Pour tous renseignements, s'adresser à

Promolib : Le Forum, 13 avenue Jean Gonord, 31500 Toulouse.

Fax : 05 62 71 81 39. E-mail : contact@promolib.org

Au programme

- 8 heures 30 : ouverture du salon.
- 9 à 10 heures : atelier « Le financement de l'activité libérale ».
- 10 heures : visite de l'exposition.
- 10 heures 30 à 11 heures 15 : table ronde « L'activité libérale en Zone Franche Urbaine » avec Philippe Capra, expert-comptable.
- 11 heures 15 : accueil sur les stands.
- 11 heures 30 à 12 heures 30 : table ronde « Cartographie des professions libérales en Midi-Pyrénées, état des lieux et perspectives » avec Françoise Bouesse et Jean-Marc Portola de l'INSEE, puis intervention de Georges Benayoun, vice-président du CESR, rapporteur de l'avis sur l'offre de soins en Midi-Pyrénées, sur « La désertification médicale ».
- 13 heures : déjeuner.
- 14 heures 15 à 15 heures : table ronde « Prévoyance et retraite » avec Jean-Pierre Aragon « La Mondiale ».
- 15 heures : visite de l'exposition et accueil sur les stands.
- 15 heures 15 à 16 heures : table ronde « Bien utiliser les crédits d'impôts » avec Philippe Carrieu, expert-comptable.
- 16 heures : accueil sur les stands.
- 16 heures 15 à 17 heures : table ronde « Optimisez vos contrats d'assurances » avec Stéphane Joubert, assureur.

Publicité
JOUBERT

Publicité
CIC

Pour mieux gérer son patrimoine

La gestion de patrimoine requiert souvent des opérations de suivi complexes et nécessite des services haut de gamme.

A et B Ingénierie Patrimoniale est une structure d'indépendants au service des indépendants qui propose une gestion financière à la carte (PEA, portefeuille titre, assurance vie, capitalisation), dans le cadre de la multigestion :

- ingénierie financière (mobilisation de patrimoine, rachat de compte courant d'associé de SCI et de SARL familiale, financement de biens propres vendus à une SCI) ;
- défiscalisation haut de gamme (Robien ancien, Malraux, monuments historiques, loueur en meublé professionnel, Girardin industriel...);
- audits patrimoniaux (fiscalité directe, fiscalité successorale, retraite...);
- dispositifs réservés aux entreprises ou aux libéraux (Madelin multigestionnaire, article 83, indemnité de fin de carrière...).

Dans le seul souci de préserver vos intérêts à long terme, de faire croître votre patrimoine en vous épaulant sur les aspects économiques, fiscaux et juridiques.

SARL A et B Ingénierie Patrimoniale, 34 rue Claire Pauilhac, 31000 Toulouse. Tél. 05 34 41 14 84. Fax. 05 34 41 14 08.

Les annonces de Lib'Actu

Loue à St Geniès Bellevue (2 km de L'Union) local professionnel pour profession libérale. Pièces de 12 m² + salle d'attente et toilettes communes avec cabinet psychologue corporel. Tél. 05 34 27 43 86 ou 06 83 31 82 76.

Pour passer vos annonces dans **Lib'Actu**, s'adresser à Promolib :
Tél. : 05 62 71 82 52 – Fax : 05 61 20 79 66

Tarifs pour 5 lignes :

- 40 € HT + TVA 19,6%, soit 47,84 € TTC pour les annonces concernant l'immobilier (locaux professionnels ou d'habitation, résidences secondaires, ventes ou locations), offres d'emploi, cession de clientèle, association, collaboration, recherche de remplaçant.
- 30 € HT + TVA 19,6%, soit 35,88 € TTC pour les annonces d'achat (locaux, clientèle...).
- **Gratuit** : demandes d'emploi.

Lib'Actu (L'Actualité Libérale)

Le journal de l'UNAPL et des Professions Libérales en Midi-Pyrénées.

N°46 – Mars 2007 – 1,50 €

Journal édité par l'UNAPL Midi-Pyrénées, 13, av. Jean-Gonord, 31500 Toulouse.
 Directeur de la publication : Georges Benayoun. Comité de rédaction : Marc Barret-Castan, Georges Benayoun, Hugues Beilin, Elisabeth Boutes-Chagnaud, Raymond Camboulive, Philippe Gornes, Louis Guigue, Maurice Holivier, Patrick Roux.
 Conception-rédaction coordination : AMI-Communication. Conception graphique : Bruno Lose. Impression : Imprimerie Lahournère. Dépôt légal : Mars 2007. Tél. : 05 62 71 82 52 - Fax : 05 61 20 79 66 - Internet : www.unapl-mp.org
 E.mail : ORIFF-UNAPL@wanadoo.fr